

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 12 janvier 2026 à 19 h dans la salle du conseil située au 9 avenue du Phare, La Martre.

Sont présents : Philippe Achaintre, conseiller, Laurence Lallier-Roussin, conseillère, Madeleine Lévesque, conseillère, Marie Laure Rioux, conseillère, formant quorum sous la présidence du maire Yves Sohier.

Est absent : Marc-André Diné, conseiller.

Clémence Pepin, greffière-trésorière adjointe, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. RÉOLUTION POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR
3. RÉOLUTION POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025
4. RÉOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES
5. RÉOLUTION POUR ADOPTER LES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LE RAPPORT BUDGÉTAIRE
6. RÉOLUTION RATIFIANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025
7. RÉOLUTION POUR AFFECTER UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À UNE ÉLECTION POUR L'ANNÉE 2026
8. RÉOLUTION FIXANT LE NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE
9. RÉOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DES RAPPORTS D'IMPÔTS 2023 ET 2024
10. RÉOLUTION AUTORISANT LA FORMATION DES ÉLUS « ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE » ET « COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT MUNICIPAL ET LE RÔLE D'ÉLU(E) »
11. RÉOLUTION POUR MODIFIER LE CALENDRIER 2026 DES SÉANCES DU CONSEIL
12. MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS – RÉOLUTION APPROUVANT LA TARIFICATION SUR LA GESTION DE L'EAU
13. RÉOLUTION MANDATANT STEIN MONAST

14. RÉSOLUTION APPUYANT UN PROJET D'ÉTUDE PARAPLUIE ET DE MISE EN PLACE D'OUTILS DE GESTION NUMÉRIQUE
15. RÉSOLUTION CONCERNANT LE SENTIER DE MOTONEGE SENTIER 5
16. RÉSOLUTION CONCERNANT LE DOSSIER DE LA SUCCESSION D'ESTALLE MALONEY GASSE
17. VARIA
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 2026-01-001 2. RÉSOLUTION POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR**
Il est proposé par la conseillère Marie Laure Rioux d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2026-01-002 3. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025**
Il est proposé par la conseillère Laurence Lallier-Roussin d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 9 décembre 2025. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2026-01-003 4. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES**
Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre d'adopter les factures à payer totalisant la somme de 116 020.86 \$ et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2026-01-004 5. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LE RAPPORT BUDGÉTAIRE Année 2025**
Il est proposé par la conseillère Marie Laure Rioux d'adopter le rapport intitulé « Activité de fonctionnement à des fins fiscales » montrant les revenus et les dépenses au 31 décembre 2025 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2025 montrant un déficit de 31 583 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2026-01-005 6. RÉSOLUTION RATIFIANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025**
Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre de ratifier les décisions prises lors de la séance extraordinaire du 9 décembre 2025. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2026-01-006 7. RÉSOLUTION POUR AFFECTER UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À UNE ÉLECTION POUR L'ANNÉE 2026**

Considérant que la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Considérant ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 de la LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

Considérant que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021;

Considérant que, conformément à la loi et après avoir consulté la présidente d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2 500 \$;

Il est proposé par la conseillère Laurence Lallier-Roussin d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 500 \$ pour l'exercice financier 2026. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-007 8. RÉSOLUTION FIXANT LE NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Attendu la résolution numéro 2025-11-195 fixant le nombre d'heures de travail de la greffière-trésorière adjointe;

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lévesque de modifier la résolution numéro 2025-11-195 à l'effet de fixer l'horaire de travail de la greffière-trésorière adjointe à 8 heures par semaine à compter de la semaine du 10 novembre 2025 plus les heures effectuées pour sa participation comme greffière-trésorière adjointe aux ateliers de travail du conseil ainsi qu'aux séances ordinaires et extraordinaires du conseil. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-008 9. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DES RAPPORTS D'IMPÔTS 2023 ET 2024

Il est proposé par la conseillère Laurence Lallier-Roussin d'autoriser Yves Sohier, maire, et Clémence Pepin, greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité les rapports d'impôts 2023 et 2024. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-009 10. RÉSOLUTION AUTORISANT LA FORMATION DES ÉLUS « ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE » ET « COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT MUNICIPAL ET LE RÔLE D'ÉLU(E) »

Attendu que les formations sur l'éthique municipale et sur le rôle et les responsabilités des élus sont obligatoires pour tous les élus après une élection générale;

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre ces formations;

Attendu qu'une personne sera élue lors de l'élection partielle qui se tiendra au cours des prochaines semaines afin de combler le poste vacant;

Attendu que les sept élus de la Municipalité doivent participer aux deux journées de formation;

Il est proposé par la conseillère Marie Laure Rioux :

. d'inscrire les sept élus du nouveau conseil municipal aux deux formations obligatoires suivantes, offertes par la Fédération Québécoise des Municipalités « Éthique et déontologie en matière municipale »; et « Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu (e) » au coût de 4 495 \$ taxes en sus conformément au courriel du Jennifer Pesant du 9 janvier 2026;

. de demander à la FQM que Me Christopher-Williams Dufour-Gagné soit le formateur;

. de prévoir cette dépense au budget 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-010 11. RÉOLUTION POUR MODIFIER LE CALENDRIER 2026 DES SÉANCES DU CONSEIL

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre :

. de modifier la résolution numéro 2025-11-184 pour fixer les dates des séances suivantes :

. Mercredi le 8 avril au lieu du 7 avril;

. Mercredi le 9 septembre au lieu du 8 septembre;

. qu'un avis public du contenu du présent calendrier modifié soit publié conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-011 12. MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS – RÉOLUTION APPROUVANT LA TARIFICATION SUR LA GESTION DE L'EAU

Attendu que l'entente concernant la gestion des eaux avec la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis n'est pas encore signée;

Attendu que les employés de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis ont été formés par l'entrepreneur général lors de la mise en service des infrastructures à la suite des travaux d'aqueduc;

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre d'approuver que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis tarifie la Municipalité selon les mêmes taux horaires que l'entente que cette dernière a signé avec la Municipalité du Mont Saint-Pierre en attendant la signature de l'entente formelle. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-012 13. RÉOLUTION MANDATANT STEIN MONAST

Attendu les demandes de compensations reçues d'Allen Entrepreneur général dans le dossier du contrat d'approvisionnement et de distribution en eau potable;

Il est proposé par la conseillère Laurence Lallier-Roussin :

. de mandater la firme d'avocats Stein Monast pour les demandes de compensations reçues d'Allen Entrepreneur général dans le dossier

d'approvisionnement et de distribution en eau potable;
. de payer cette dépense à même les fonds du règlement d'emprunt
2025-003.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2026-01-013 14. RÉOLUTION APPUYANT UN PROJET D'ÉTUDE PARAPLUIE
ET DE MISE EN PLACE D'OUTILS DE GESTION NUMÉRIQUE**

Attendu la demande reçue dans le cadre du projet d'étude parapluie
visant à analyser les risques environnementaux liés aux infrastructures
existantes et à évaluer le potentiel de développement du tourisme
hivernal qu'elles offrent;

Attendu que cette étude sera réalisée à l'aide de la mise en place d'outils
de gestion géospatiale numérique afin de consolider, en un seul lieu,
l'ensemble des données relatives au territoire;

Attendu que la minimisation des coûts liés au développement touristique
associé à la motoneige passe nécessairement par l'intégration de toutes
ces facettes au sein d'un projet global et cohérent;

Attendu que la Municipalité est favorable à ce projet dans la mesure où il
respectera l'ensemble des lois et règlements municipaux et
provinciaux en vigueur;

Attendu que la Municipalité supporte également le Club dans ses
démarches de recherche de financement auprès des différents
ministères concernés et l'accompagnons dans sa volonté de développer
l'offre touristique locale et régionale ainsi que dans la pérennisation des
infrastructures existantes;

Attendu que la Municipalité reconnaît le rôle clé que joue le Club dans le
développement du tourisme hivernal, en contribuant notamment à
l'allongement de la saison touristique et que le tourisme lié aux sentiers
de motoneige est également reconnu;

Attendu que la Municipalité souligne également l'importance pour le Club
de disposer d'infrastructures adéquates, particulièrement dans
le contexte des changements climatiques, afin de poursuivre, maintenir
et bonifier ses activités;

Attendu que la Municipalité tient à saluer l'engagement et le travail des
bénévoles qui assurent, année après année, l'entretien du réseau et la
qualité de l'expérience offerte aux usagers, leur contribution est
essentielle au dynamisme hivernal de notre région;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par la conseillère Madeleine
Lévesque d'appuyer le Club de Motoneige Tourelle Inc. dans le cadre
d'un projet d'étude parapluie et de mise en place d'outils de gestion
numérique. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2026-01-014 15. RÉOLUTION CONCERNANT LE SENTIER DE MOTONEGE
SENTIER 5**

Attendu la demande reçue;

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lévesque que la Municipalité
appuie le Club de motoneige La Tourelle Inc, à circuler sur le sentier
Québec 5 qui est verbalisé comme chemin municipal branche ouest.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-015 16. RÉSOLUTION CONCERNANT LE DOSSIER DE LA SUCCESSION D'ESTELLE MALONEY GASSE

Attendu que la Municipalité doit acquérir de la Succession d'Estelle Maloney Gasse une partie de terrain dans le cadre des travaux d'approvisionnement et de distribution en eau potable;

Il est proposé par la conseillère Marie Laure Rioux :

. de mandater un notaire du bureau de Morency Société d'avocats pour identifier le liquidateur ce qui implique d'initier une recherche testamentaire;

. de payer cette dépense à même les fonds du règlement d'emprunt 2025-003.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2026-01-016 19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre que la présente séance soit levée à 19 h 24.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Yves Sohier
Maire

Clémence Pepin
Greffière-trésorière adjointe

Je, Yves Sohier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

*Yves Sohier
Maire*